

Acte publié le 06.02.23

9 Autres domaines de compétences
9.1 Autres domaines de compétences des communes

N° 11-2023

DECISION DU PRESIDENT

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n°94-2022 du 29 septembre 2022 autorisant le Président,

Le Bureau,

DECIDE de louer à la société la Société Normande d'Information et Médias, 107 Allée François Mitterrand, 76000 Rouen, immatriculée au RCS de Lille – RCS 824501464, représentée par M. Jean-Dominique LAVAZAIS en sa qualité de Directeur Général

Par les présentes, l'article DUREE du bail précaire en cours concernant le bureau n°23b sis au 1er étage de la Pépinière d'entreprises 163, rue du canal 27500 Pont-Audemer, est modifié de la façon suivante :

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2023.

Les autres articles du bail précaire restent inchangés.

Pont-Audemer, le 1^{er} janvier 2023

Le Président

Francis COURBON

